



Bourse de la Deuxième Chance

Règles et conditions

La fondation Asherah, organisation mondiale de femmes professionnelles, a créé un programme de bourse pour les femmes ayant un certificat de fin de lycée ou un équivalent et qui souhaitent commencer ou continuer des études supérieures ou un apprentissage avec la volonté d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer dans le monde du travail ou faire avancer leur carrière.

Le candidat reçu à la bourse doit être une femme. Elle devra respecter les termes et conditions indiquées ci-dessous.

Les candidates seront choisies par la fondation qui s'appuiera uniquement sur les critères suivants :

- Doit s'engager à la poursuite d'études et/ou apprentissage supérieur.
- Doit fournir la preuve de l'incapacité financière à poursuivre des études/apprentissage sans l'aide de la bourse.
- Doit fournir un relevé de notes du lycée, un relevé de notes de l'établissement en cours, ou tout autre document relatif aux études.
- Doit faire preuve de discipline personnelle et de persévérance.
- Doit rédiger un texte de plus de 500 mots et de moins de 1000 mots répondant à la question « En quoi cette bourse me donnera-t-elle une deuxième chance ».
- Doit fournir deux lettres de recommandation.
- Doit citer deux référents ainsi que leurs coordonnées.
- Doit avoir été acceptée dans une université accréditée ou un programme universitaire ou professionnel ou un établissement d'apprentissage.

La bourse sera composée des éléments ci-dessous :

Le montant en dollar de cette bourse s'élèvera à 2 500,00\$ (US) par semestre et pourra être renouvelée le semestre suivant. Cette récompense sera consacrée aux dépenses liées à un diplôme universitaire en quatre ans, un diplôme d'associé, un programme professionnel ou d'apprentissage, ou tout autre diplôme supérieur, pour le paiement des coûts liés aux frais d'inscription de la candidate, aux frais de scolarité et aux dépenses liées aux livres, laboratoires et autre matériel et dépenses exigées par les études de la candidate.

Tous les montants seront payés par le bureau des finances de l'école choisie par l'étudiante ou par le programme d'apprentissage choisi par l'étudiante. Les fonds seront uniquement déboursés aux fins citées ci-dessus.

Chaque candidate, en recevant la bourse, devra se soumettre aux exigences suivantes ou bien ne sera pas éligible au programme de bourse de la fondation :

- Valider au minimum 9 heures par semestre (période de 16 semaines) à moins d'obtenir l'autorisation de la fondation Asherah au préalable.
- Informer par écrit de tout changement d'un programme à l'autre afin d'obtenir l'autorisation de la fondation au préalable.
- Maintenir une moyenne de 2,50 (sur 4) pour les programmes post-secondaires.
- Informer la fondation par écrit du statut de mes efforts scolaires/d'apprentissage chaque semestre ou trimestre, ainsi que la façon dont la bourse m'a donné une deuxième chance.
- Fournir une copie de mes notes à la fondation avant de pouvoir recevoir la bourse le semestre ou trimestre suivant.
- Ne pas consommer de drogues.
- Fournir un compte-rendu financier une fois par semestre ou trimestre pour pouvoir recevoir un montant additionnel.